

Fiche espèce N° 14

Sterne hansel

Gelochelidon nilotica

Code Natura 2000 : A 189

Statut et protection

Directive Oiseaux : Annexe I
Convention de Berne : Annexe II
Statut européen : en danger
Liste rouge nationale : rare
Liste rouge LR : localisé

Description de l'espèce

Un peu plus petite que la Sterne caugek, elle en diffère par son bec noir plus court et plus fort, par le dessus de la queue et le bas du dos gris clair comme le reste du dessus du corps, et par le bord postérieur sombre de l'extrémité de l'aile. En hiver et chez les immatures, il ne reste qu'un masque sombre à l'arrière de l'œil. En vol, elle émet des "ké-vik" graves, nasillards et montants.



Répartition en Europe



Jaune = estivant; Vert = sédentaire; Bleu = hivernant

Distribution et tendance en France et en LR

En France, l'espèce niche uniquement en Camargue avec quelques centaines de couples (200-450). Ces effectifs sont très fluctuants d'année en année. En LR, elle ne niche donc qu'en Petite Camargue gardoise et a niché dans l'Aude en 2003 (1-2 couples au milieu d'une colonie de Sternes caugek sur Pissevache).

Ecologie

- Habitat : vastes zones humides incluant des marais d'eau douce, des rizières, des lagunes, et des prairies.
- Alimentation : très diversifiée (petits poissons, batraciens, insectes aquatiques, crustacés, lézards et même micromammifères).
- Reproduction : niche dans des colonies mixtes sur des îlots à l'abri des prédateurs terrestres. [mars-juillet]
- Migration : hiverne dans les zones inondées d'Afrique tropicale de fin septembre à mars.

Effectifs

(Effectifs min - max de 1999-2004/ effectif 2004)

Bages - Sigean	
Migrateur	1 -10 / 5

Bilan sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean

❖ **Etat de conservation**

La Sterne hansel est principalement observée lors de stationnements postnuptiaux (juillet-août) et plus rarement au printemps. Ces observations concernent des individus isolés, voire de petits groupes (maximum 5). Aucune tendance n'est définie.

❖ **Caractéristique de l'habitat**

Elle fréquente surtout les rizières proches de Mandirac, les marais doux de Saint Louis et de l'ancien étang du Cercle, et les salins de Gruissan et de Saint-Louis (l'espèce migre par la mer).

❖ **Menaces**

- La diminution des apports d'eau douce et la régression des milieux dulçaquicoles;
- Les dérangements causés par les activités humaines en période de migration postnuptiale.

❖ **Mesures de gestion**

- Favoriser l'inondation et le maintien en eau douce de grandes surfaces.

❖ **Interaction avec d'autres espèces**

Ces mesures tendent à une meilleure gestion hydraulique des milieux dulçaquicoles favorables à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau et à la conservation de zones de tranquillité pour de nombreux migrateurs (limicoles, grands échassiers, laridés,...).